



RÈGLEMENT TOUR DU CANTON DE GENÈVE À VÉLO 2022

Article 1 - Organisation

Le « Tour du canton de Genève à vélo » est une randonnée cycliste organisée par le TCS Genève qui se déroule le dimanche 28 août 2022. Le participant a le choix entre trois parcours qui ne sont pas chronométrés. Cela permet à tout un chacun de trouver une distance adaptée à son niveau.

Article 2 - Conditions de participation

Les parcours sont destinés aux cyclistes de tous les niveaux. Les mineurs de moins de 16 ans doivent être accompagnés par un adulte.

Les vélos électriques sont autorisés sur le parcours de la cantonade. Le participant doit néanmoins adapter sa vitesse tout au long du parcours.

Article 3 - Parcours et postes de ravitaillement

Les participants empruntent à vélo des routes ouvertes à la circulation. La longueur des trajets balisés pour la durée de la manifestation sont de 139 km, 93 km et 38 km et passent entre autre par Céligny, Meyrin, Chancy, Veyrier et Hermance. Le lieu de départ et d'arrivée ainsi que le détail du parcours sont précisés dans les supports de l'édition en cours (programme, site internet, flyer, etc.).

1. Parcours Or: 139 km, environ 1070 m de dénivelé
2. Parcours Argent: 93 km, environ 680 m de dénivelé
3. La Cantonade: 38 km, environ 250 m de dénivelé

Le participant doit se présenter aux postes de ravitaillement dans les heures imparties, soit :

- Poste de ravitaillement Chouilly : de 8h30 à 13h00
- Poste de ravitaillement Veyrier : de 9h15 à 14h30

Passé ces délais, les postes de ravitaillement seront fermés.

Article 4 – Comportement

- Vous allez traverser des paysages magnifiques en France et sur le canton de Genève durant l'épreuve, et comme dans tout lieu, il est strictement interdit de jeter vos déchets (bidons, papiers barres énergétiques, plastiques etc).
- Les participants doivent respecter le code de la route et se conformer aux ordres des services de l'organisation.
- Lors du départ vous empruntez la voie verte. **Merci de rester en groupe, de modérer votre vitesse et de faire attention aux autres utilisateurs de la voie verte (piétons, autres cyclistes...).**
- Les parcours longent les frontières cantonales et passent par le territoire français. Les participants doivent se munir d'une pièce d'identité valable.

Article 5 - Sécurité

- Le **port du casque** n'est pas obligatoire mais **vivement souhaité et recommandé par le TCS.**
- Les vélos des participants doivent être conformes à la loi sur la circulation routière (LCR). Il est fortement recommandé de s'équiper de son propre matériel de réparation, par exemple chambre à air, démonte pneu, pompe, etc.
- **Le QR code figurant sur le dossard est nécessaire afin de s'assurer du passage du participant le long du parcours. Il est donc obligatoire de le scanner au départ, aux postes de ravitaillement et à l'arrivée** pour obtenir le prix souvenir.
- Des motards munis de gilets jaunes TCS contrôlent en permanence les parcours et assistent les participants en cas de petits ennuis mécaniques des cycles.
- En cas d'abandon ou d'accident, le participant doit se rendre au point de ravitaillement le plus proche, à l'arrivée ou s'annoncer par téléphone au **PC de la manifestation au numéro +41 79 776 42 49.**

Article 6 – Inscriptions

- Le tarif d'inscription varie entre CHF 30 et CHF 55, tout dépend du parcours choisi, si le participant est membre ou non du TCS. Les tarifs détaillés figurent sur notre site internet www.tcsge.ch/tourducanton et sur place.

- Le délai d'inscription à l'avance est fixé au mercredi 24 août à minuit sur notre site. En cas de litige, seul un récépissé sera accepté comme preuve de paiement.
- L'inscription peut se faire sur place le dimanche 28 août dès 7h00. Pour l'or jusqu'à 8h45, pour l'argent jusqu'à 9h00 et pour la cantonade jusqu'à 10h30. Une majoration du prix est appliquée le jour de la manifestation.
- La finance d'inscription ne sera pas remboursée en cas de non-participation ou de report pour cause météorologique.

Article 7 – Retrait des dossards et diplômes

- Les dossards peuvent être retirés, le samedi 27 août de 10h00 à 17h00 et le dimanche 28 août dès 7h00. Etant donné que les départs se font par blocs, le retrait des dossards est possible jusqu'à 10 minutes avant le départ du bloc concerné.
- Chaque participant doit retirer personnellement son dossard, aucune tierce personne ne pourra retirer un dossard. Pour les groupes et familles, le responsable peut demander à venir retirer le dossard pour tous les membres du groupe ou famille.
- L'inscription du participant doit parvenir au plus tard le lundi 22 août à 7h00 afin d'avoir l'annotation sur celui-ci de son nom/prénom.
- Le diplôme pourra être téléchargé sur www.tcsge.ch/tourducanton le jour suivant l'événement dès 17h00

Article 8 - Départ et arrivée

Les départs sont donnés par bloc de 150 participants, en fonction de types des parcours :

- Horaires des départs Or : 7h30, 7h45, 8h00, 9h00
- Horaires des départs Argent : 8h15, 8h30, 8h45, 9h15
- Horaires des départs Cantonade : 10h00, 10h15, 10h30, 10h45
- La carte de contrôle doit être remise obligatoire à l'arrivée, vous recevrez un cadeau souvenir à ce moment-là
- L'arrivée est fermée à 16h00.

Article 9 – Assurances

L'organisateur conseille fortement aux participants de se garantir pour l'assurance individuelle accident.

Domage et responsabilité matériel : le TCS Genève et son assureur décline toute responsabilité et ne couvre en aucun cas les dommages que pourrait subir le matériel et l'équipement des participants, aussi bien en cas de chute, d'accident, de perte ou de vol.

Article 10 - Droit à l'image et protection des données

- Le participant autorise le TCS Genève à utiliser les photographies sur lequel il pourrait apparaître lors de la journée de l'événement. Ces images peuvent être publiées sur les réseaux sociaux du TCS et TCS Genève, le site internet du TCS et le journal Itinéraire.
- Les données personnelles (adresse, téléphone, email) resteront confidentielles. Elles seront utilisées uniquement pour l'annonce des activités Cyclo 2023 et si le participant s'inscrit à la newsletter cyclo.
- Conformément à la loi fédérale sur la protection des données du 19 juin 1992, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles vous concernant.

Article 11 - Validation du règlement

L'inscription au Tour du canton de Genève à vélo implique la connaissance et l'acceptation sans réserve de l'intégralité du présent règlement (11 articles).

Contact

Touring Club Suisse
Quai Gustave-Ador 2
1207 Genève
+41 22 735 46 53
info@tcsge.ch
www.tcsge.ch/tourducanton